

**Nombre de prises en charge :** 9

**Heures de bureaux :** du lundi au jeudi de 9 h à 17 h  
vendredi de 9 h à 16 h:

**Permanence :** Jeudi de 10h à 12 h

**Rendez-vous :** lundi/vendredi

**Contacts :** Mme PIENS Sandrine  
Directrice

**Intervenants sociaux** ( Mme Gheude M.  
( Melle Vanderheyden V.  
( M. Buekenhoudt Ph.

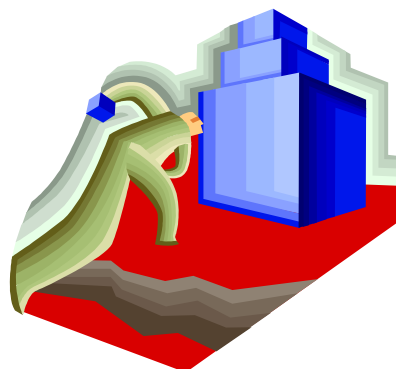
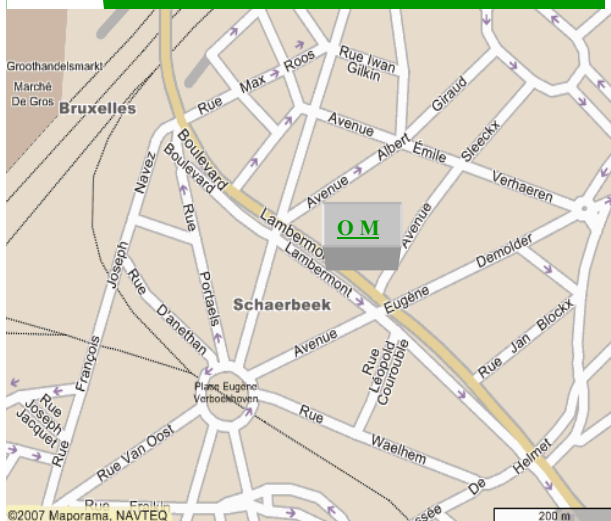
**Adresse :** Boulevard Lambermont, 65-67  
1030 Schaerbeek

**Tél:** 02/732.07.10

**Fax:** 02/732.38.61

**e-mail:** outremer@parcparmentier.be

**Accès :** trams : 23 , 24 , 56 , 9 2  
bus : 59 , 58



**Autre service de l'ASBL**  
**Maison d'Accueil Prince Albert**

**SAAE**

**Service d'Accueil et d'Aide Educative**  
**Maison d'accueil**  
**Prince Albert**

Avenue Edmond Parmentier, 19 / 2

1150 Bruxelles

Tél: 02/762.99.94

Fax: 02/762.20.68

Directeur: Monsieur Bernard Verstraete

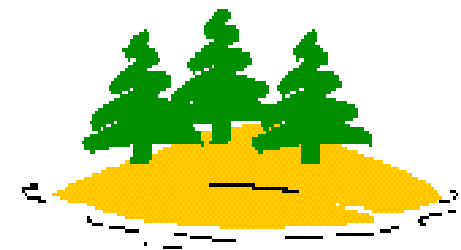
# **OUTRE-MER**

## **SAIE**

Service d'Aide et d'Intervention  
Educative

Service agréé par la Communauté française

**Suivis en milieu familial de vie**  
&  
**Suivis en logement autonome**



**Boulevard Lambermont, 65-67**

**1030 Schaerbeek**

**Tél: 02/732.07.10.**

**Fax: 02/732.38.61.**

**E.mail: outremer@parcparmentier.be**

Affilié à la Fédération Froidure

**Le service** Outre-Mer fût créé en 1997.

Il répondait aux nouvelles orientations issues du décret de l'Aide à la Jeunesse de 1991.

Il a reçu l'agrément en tant que Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE) en 2004.

**L'équipe** est composée d'intervenants sociaux et d'une directrice qui prennent en charge l'aide éducative dans le milieu familial de vie ou l'aide de Jeunes en logement autonome .

**Les bénéficiaires** sont :

- des enfants ( 0 à 18 ans) et leur famille dans le cadre de suivis familiaux.
- des jeunes gens (de 16 à 20 ans) dans le cadre des appartements autonomes.

Dans les deux cas , il faut un mandat du Tribunal de la Jeunesse, du Service de l'Aide à la Jeunesse ou du Directeur de l'Aide à la Jeunesse.

Capacité de prises en charge: 9 situations

### **Les moyens**

- un partenariat avec les familles, le développement de leur réseau, l'écoute lors entretiens dynamiques, la co-intervention, une évaluation régulière.
- une candidature exigeante avec les jeunes en quête d'autonomie, un cadre bien défini et matérialisé par un « contrat de suivi », l'écoute, l'organisation de rencontres et d'échanges d'expériences entre jeunes, une évaluation régulière, la formation continue etc.



### **Le suivi dans le milieu familial de vie**

C'est l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au travers d'interventions sur des plans pratiques et relationnels.

Les objectifs sont :

- De permettre aux enfants de retrouver au sein de leur famille , les conditions légitimes et un cadre suffisant à leur développement physique, affectif, relationnel, éducatif et culturel.
- L'élargissement du réseau de la famille et l'implication de cette dernière dans la recherche de solutions individualisées.
- La stimulation de leurs compétences et la dynamisation de la communication.

### **Le suivi de jeunes en appartement autonome**

C'est l'accompagnement de l' adolescent (ou jeune adulte) dans son apprentissage à l'autonomie.

Cet accompagnement se fera au travers de ses expériences matérielles, relationnelles, éducatives et culturelles.

Les objectifs sont:

- de permettre au jeune de gagner son autonomie avec le soutien d'une aide rapprochée mais dégressive.
- De gérer les aspects financiers, alimentaires, administratifs, scolaires et/ou professionnels.
- De gérer ses relations avec sa famille et son réseau social et culturel.
- De marquer ce cheminement de traces de passages qui lui permettront de prendre conscience de ses potentialités et de son statut d'adulte et de citoyen.